



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mercredi 13 avril 2022

Date de la convocation : 08/04/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, René SAMUEL, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Jean-Marie DUBOIS, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD, Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Représentés : Gisèle JOSEPH

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

DE_2022_019 - Objet : Adoption du budget de l'eau et de l'assainissement 2022

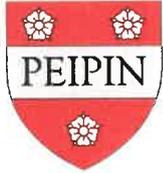
Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 97 516,81 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes : 362 301,96 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget 2022 de l'eau et de l'assainissement.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 15 avril 2022



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 / 04 / 20 22
et publié ou notifié
le 15 / 04 / 20 22

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
004-210401451-20220413-DE_2022_019-DE